

avant que le Gouvernement précédent ne quitte le pouvoir et de plus la commission d'arbitrage a examiné tous les travaux; elle a tout réglé et les règlements qui ont été consentis ont été faits par le Gouvernement précédent sur le rapport de cette commission.

Je serais surpris que le Gouvernement actuel pourrait en dire autant. Nous allons le voir.

Des règlements ont été faits par le Gouvernement précédent sur la base de l'arbitrage et de la sentence arbitrale. Ces commissaires disent: Nous constatons que tout cet argent a été payé. Il y a eu de l'argent payé, mais il a été retenu par le Gouvernement précédent dans le règlement final fait avec eux et retenu en vertu même de la sentence arbitrale.

Un mot maintenant du marché avec M. McArthur. Ce dernier dit dans sa déposition que la somme déduite était d'environ \$600,000. J'ai appris aujourd'hui même, de source autorisée, que les arbitres avaient décidé de retenir \$550,000 à M. J. D. McArthur, pour excédent de déblais et classification abusive.

M. GRAHAM: Sous l'ancien Gouvernement.

M. GERMAN: Cui, sous l'ancien Gouvernement. M. McArthur protesta et ses sous-entrepreneurs protestèrent également, car c'était surtout eux qui étaient atteints et non pas M. McArthur. Permettez-moi d'appeler l'attention du solliciteur général sur ce qui est arrivé. Il dit qu'il a été retenu \$660,000, mais...

M. MEIGHEN: C'est encore cela de plus.

M. GERMAN: Après l'avènement du Gouvernement actuel, cette question d'excédents des déblais et de classification abusive fut réglée, mais au lieu de s'en tenir à la sentence rendue par les arbitres, le Gouvernement, ou plutôt le célèbre ingénieur qu'est M. Leonard, se contenta de retrancher \$150,000 au lieu de \$550,000, comme l'avaient décidé les arbitres; c'est ainsi que les contribuables de ce pays se sont trouvés à faire un cadeau de \$400,000 à M. McArthur.

M. MEIGHEN: Je suppose que l'honorable député a entre les mains les documents qui établissent sa prétention et j'espère qu'il en donnera lecture à la Chambre, pour qu'ils soient consignés dans les Débats.

M. GERMAN: Mon affirmation sera consignée dans les Débats, quant aux docu-

[M. German.]

ments, je ne les ai pas sous la main. Mon honorable ami pourra se renseigner auprès de M. McArthur et auprès de M. Leonard.

M. MEIGHEN: Le règlement ne me permet pas de prendre la parole une seconde fois, mais j'aimerais que tous les faits concernant cette question fussent publiés dans les Débats.

M. GERMAN: Si l'honorable député a des doutes sur l'exactitude de ce que je viens de dire, il pourra se renseigner auprès de M. Leonard. Il est parfaitement libre aussi d'aller prendre des renseignements ailleurs, s'il le préfère. Pour ma part, j'affirme sur ma responsabilité comme membre de cette Chambre qu'un règlement a été fait avec M. McArthur et qu'au lieu de lui retenir \$550,000, ainsi que l'avaient décidé les arbitres, on ne lui a retenu que \$150,000 et que cela équivalait à un cadeau de \$400,000. J'espère qu'après cela, moins les honorables députés de la droite parleront d'injustices et de méfaits, le mieux ce sera pour eux.

J'arrive maintenant au marché de M. Davis. Tout ce que le Gouvernement a à faire, c'est de retenir l'argent, si des fraudes ont été commises. Pourquoi ne le fait-il pas? Les commissaires prétendent que les frères Fauquier ont gagné énormément d'argent, parce qu'ils ont eu, subrepticement, des renseignements qui leur ont permis d'obtenir la concession d'une entreprise. Dans toute la déposition de ce témoin, on chercherait inutilement une phrase, une ligne ou un mot pour appuyer cette assertion. Si l'accusation est fondée, si des fraudes ont été commises, rien n'est plus facile au Gouvernement que de retenir l'argent des frères Fauquier, puisqu'il a encore cet argent entre les mains et qu'aucun règlement n'a encore été effectué. L'avenir nous dira s'il osera le faire. Il ne l'a pas fait dans le cas de McArthur. Les commissaires n'osent pas dire, mais ils laissent entendre—ce qui est plus insultant encore—que ces entrepreneurs ont obtenu de la commission du Transcontinental des renseignements qu'ils n'auraient pas dû avoir. Je répète que dans tout le rapport qui a été publié il n'y a pas un mot à l'appui de cette insinuation. M. McArthur la nie, M. Davis la nie, M. Fauquier la nie et M. Parent lui-même la nie.

M. MEIGHEN: Je suppose que mon honorable ami connaît un peu la question qu'il traite. M. Fauquier l'admet.

M. GERMAN: Je demande pardon à mon honorable ami; M. Fauquier ne